E FOOT 38

Fev.

21

Procès Verbal N° 425

DISTRICT ISÈRE FFF

SAISON 2018-2019

SUD RHÔNE ALPES
Toute une banque pour vous

APR SOLS
APPLICATION PRODUITS REVETEMENTS

brioche Pasquier

DELTA GARAGE

Gautier Gravure

Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Isère
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

bonne impression
La confiance, ça se mérite
SAMSUNG BUSINESS

SOMMAIRE :

- ❒ COMITE DIRECTEUR
- ❒ BUREAU
- ☒ SECRETARIAT ADMINISTRATIF
- ❒ APPEL
- ☒ ARBITRES
- ☒ DELEGATIONS
- ☒ ETHIQUE ET PREVENTION
- ☒ FEMININES
- ☒ FOOT ENTREPRISE
- ☒ FUTSAL
- ❒ PROMOTION DE L'ARBITRAGE
- ☒ REGLEMENTS
- ☒ SPORTIVE ET COUPES
- ☒ STADES MUNICIPAUX
- ❒ STATUT ARBITRES
- ☒ TECHNIQUE
- ❒ TERRAINS
- ☒ COMISSION FMI
- ❒ DIVERS

COORDONNEES

DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

DISTRICT ISÈRE FFF

Appel à Candidatures !

Journée Nationale U7-U9 le 25 mai 2019

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9 et le nombre de terrains à disposition.
Les candidatures sont à adresser au district pour le 10 mars au plus tard

Finales de Coupes de L'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 30 mai 2019 : Finales Féminines**
- **Le 1 Juin 2019 : Finales Jeunes**
- **Le 2 Juin 2019 : Finales Seniors**

Les candidatures (1 candidature par journée) sont à adresser au District pour le **11 mars date butoir**.
Cahier des charges à la demande, auprès du District.

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 21 juin** en soirée.
La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **29 mars 2019**.
Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

FINALES COUPES DEPARTEMENTALE FUTSAL

24 FEVRIER 2019 9h30-18h00
Gymnase - 18 rue des Ecoles
38090 VAULX MILIEU

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources fiancières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

TRESORERIE DISTRICT
RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT
590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE (sous réserve de prélèvement)

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :
a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/02/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 5 Mars 2019.

519877 ST HILAIRE DE LA COTE
524603 UO PORTUGAL
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC
611524 BELLEDONNE
615032 METROPOLITAINS FC
681077 FASSON AS
848046 RIVOIS FUTSAL

TRESORERIE LIGUE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE LIGUE AU 20 DECEMBRE 2018

En application de l'art 47 de R.G. de la LAuRAFoot (Relevé 02), les clubs ci-dessous se voient retirer 6 points au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

582776	**FOOTBALL CLUB AGNIN**
615032	**LES METROPOLITAINS**
863936	**BRAGA SPORTING CLUB**
533686	**A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel de la LAuRAFoot, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

FORFAIT GENERAL U13
Du 18 Février 2019
Amende 68 €
LA MURETTE 3 U13D3 F

FORFAIT JOURNEE
Du 2 Février 2019
Amende 32 €
SUSVILLE U15A8

FORFAIT JOURNEE
Du 15 au 16 Février 2019
Amende 32 €
VEZERONCE HUERT U19D2
PAYS VOIRONNAIS FUT FUTD2

NON RETOUR FEUILLE DE MATCH
Du 4 au 9 Février 2019
Amende 75 €
ST MAURICE L'EXIL U13 D2
VILLENEUVE U13 D3
G. FURE ISERE U13 D3
ESTRABLIN U13D4
BELLEDONNE ENTA11
EYBENS SA8ENTD1

NON RETOUR FEUILLE DE DEFI JONGLAGE U13
4° Journée
Amende 25 €

SEYSSINET 1	D1 A
GRESIVAUDAN	D2 B
JARRIE CHAMP	D2 B
LAUZES	D2 E

FMI NON TRANSMISE
Du 16 Février 2019
Amende 75 €

JARRIE CHAMP	U17D3

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS
Du 14-17 Février 2019
Amende 11 €

VILLENEUVE	SA8ENTD1
ESPOIR FUTSAL 38	FUTD2
RCA FUTSAL	FUTD1
METROPOLITAINS	SA8ENTD1

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FEMININES
Du 17 Février 2019
Amende 140 €

ESTRABLIN	CIFEMA11

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15
Du 16 Février 2019
Amende 93 €

G. FURE ISERE	CIU15A11

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13
Du 16 Février 2019
Amende 32 €

CHAMPAGNIER	CHU13FI

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : MOUELLEF Y. – G. FURE ISERE – CRESPO F. – SULEK A. – BRANCO C. – ARAB A. – PEREIRA E. – US ABBAYE – MASIA P. – GHRIEB H. – DJEGHDIR M.

APPEL : AS DOMARIN

REGLEMENTS : FLACHERES – FC CROLLES BERNIN – NUXERETE

COMMISSION F.M.I.

Du mardi 19 Février 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BOULORD, MONTMAYEUR

IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.

2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 19 Mars à 18h30 Mr AYARI Adel

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :
Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction
Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 19 Février 2019

Président M. MALLET
Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT, EL GHARBI

COURRIERS

Courrier des clubs de LAUZES et BATIE DIVISIN.

REUNION DE CONCERTATION

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 12 Mars à 19h15 les clubs de GRESIVAUDAN et de NOYAREY pour préparer le match du Dimanche 24 Mars 2019

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 26 Février à 18h30 les clubs de JARRIE CHAMP et de VALLEE DE LA GRESSE pour préparer le match du Samedi 09 Mars 2019

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 424 est sur le site.
Les clubs ont reçu l'information sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 425 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues
Agnin; Ascol; Belledonne Grésivaudan; Bizonnes; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Grenoble Dauphiné; Les Avenières; Noyarey; OND; Pontcharra; Quatre Montagnes; Ruy Montceau; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Susville; Thodure; Turcs Grenoble; Turcs Verpillère; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey
Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 19 FEVRIER 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : **04.76.26.87.75 :** tous les mardis de 16h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : **delegations@isere.fff.fr**

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.
Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :
Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

Indisponibilités :

COTTIER Raphael	Du	16/03/2019	Au	16/03/2019
BUOSI Bernard	Du	01/01/2019	Au	31/03/2019
NAVARRO Sebastien	Du	17/02/2019	Au	17/03/2019
DURAND Nicolas	Du	23/02/2019	Au	23/02/2019
MALLET Marc	Du	16/03/2019	Au	16/03/2019

RECTIFICATIFS DESIGNATIONS :

Dimanche 17 Février 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
Coupe Isère	*FC2A*	*ISLE D ABEAU*	*COTTIER Raphael*	*Frais aux 2 Clubs*

DESIGNATIONS :

Samedi 23 Février 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
U19 D1	*BOURGOIN 2*	*LA MURETTE*	*BECHET Patrice*	*Caisse de Péréqua-tion*
U19 D2	*VALLEE DE GRESSE*	*SUD ISERE*	*GUEDOUAR Ridha*	*Frais aux 2 Clubs*
U17 D1	*SUD DAUPHINE*	*BOURGOIN 2*	*BOUZIT Nassim*	*Frais aux 2 Clubs*
Coupe Isère U19	*SAINT ANDRE LE GAZ*	*CESSIEU*	*HUGOT Daniel*	*Frais aux 2 Clubs*

Dimanche 24 Février 2019				
Catégorie	*Club recevant*	*Club visiteur*	*Délégué désigné*	*Répartition des frais*
D1	*MOS 3R*	*SAINT ANDRE LE GAZ*	*AHMED HEZAM Zine*	*Caisse de Péréqua-tion*
D1	*VAREZE*	*DOMARIN*	*REMLI Amar*	*Caisse de Péréqua-tion*
D2 Poule A	*SEYSSINS*	*SEYSSINET 2*	*BALDINO Cataldo*	*Caisse de Péréqua-tion*
D2 Poule B	*ESTRABLIN*	*UNION NORD ISERE*	*COTTIER Raphael*	*Caisse de Péréqua-tion*
D3 Poule A	*TULLINS*	*RIVES*	*DURAND Nicolas*	*Caisse de Péréqua-tion*
D3 Poule B	*CROLLES*	*TUNISIENS SMH*	*MORE Claude*	*Caisse de Péréqua-tion*
D4 Poule A	*VOREPPE 2*	*CHAMPAGNIER*	*AVETTAND Julien*	*Frais au Club de Champagnier*
D5 Poule D	*FLACHERES*	*CESSIEU*	*BOULORD Jean Marc*	*Frais aux 2 Clubs*
Coupe Fémi-nine Amitié à 8	*RUY MONTCEAU*	*IZEAUX*	*BLANCHEFLEUR Bernard*	*Frais aux 2 Clubs*
Finales Coupe Futsal	*VAULX MILIEU*		CICERON Fabien	

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 19 février 2019

PRESIDENT : METE Orhan
Secrétariat : J. SABATINO
Présents : A. MAREY / K. AMARI

Rappel : consultation des désignations
La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports
La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.
La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport DISCIPLINAIRE à l'adresse ci-dessous.
discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :
Contrôle des éducateurs
Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.
Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.
Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**
En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -
Si les 2 éducateurs désignés étaient présents □
Inscrire « pour le club A, M. X présent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)
Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent
Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

- Les arbitres de catégorie Ligue, AA, D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs jeunes qui est Arnaud MAREY.

- De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).
Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

- La procédure des remplacements nécessite que l'arbitre se déplace pour contrôler les équipements lors de la première entrée des remplaçants inscrits.

- Les frais d'arbitrage en coupe (sauf finale) sont à la charge des 2 clubs.
- *Nouveau dossier médical en ligne sur le site du DIF.*

COURRIER CLUB :

AC SEYSSINET : lu et pris note. Il manque l'accord du club adverse pour entériner le changement d'horaire. Vous êtes donc redevable des frais d'arbitrage.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 19/02/2019

Présents : Jacques ISSARTEL, Thierry TRUWANT
Boite mail officielle : **feminines@isere.fff.fr**

RAPPEL : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **Et non la sportive.**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)
Tout manquement relatif à la circulaire ci–dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : LAURA , ESTRABLIN, UO P , BOURGOIN, PONT DE BEAUVOISIN, GRESIVAUDAN, FC 2 A , ARTAS CHARANTONNAY

ARBITRAGE AU FEMININ

Suite au succès du stage d'Autrans, la Ligue organise un nouveau stage exclusivement féminin à Andrézieux du 24 au 26 avril en pension complète (Pris en charge avec les bons de formation)

Petit rappel, au statut de l'arbitrage pour toute nouvelle arbitre féminine, vous avez le droit à 1 muté supplémentaire (dans les conditions fixées à l'article 45 du statut de l'arbitrage ligue)

COUPE AMITIE A 8

Ce tour se jouera le 24 février
LAUZES – VALLEE DU GUIERS
CESSIEU 2 – ISLE D'ABEAU
U O P - FOUR
ST CASSIEN – COLLINES
RUY MONTCEAU- IZEAUX
¼ de finale le 4 avril

COUPE U 18

Le 2e tour aura lieu le 2 mars, tirage sur le site en fin de semaine

CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL

Engagements :
2 ROCHERS, VEZERONCE HUERT, ISLE D'ABEAU, BOURGOIN, SUD ISERE, GF 38, ARTAS CHARANTONNAY, VALLEE DE LA GRESSE
Ayant 8 équipes de clubs remplissant les obligations pour une éventuelle finale régionale, nous ne pourrons pas accepter les ententes
Un rassemblement sera organisé à une date à définir, afin de faire jouer notamment ces ententes

BENEVOLES FEMININES

En cette année de coupe du monde et toujours dans le cadre de l'opération « Mesdames franchissez les barrières'' la commission demande aux clubs afin de récompenser leurs bénévoles féminines de bien vouloir contacter par mail le secrétaire général pour obtenir les informations et le support nécessaire

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du mardi 19 FEVRIER 2019 – PV 425

Présents : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE
Courriel Commission Foot Entreprise : *foot-entreprise@isere.fff.fr*
126. Belledonne : noté (match vs ASPTT2 J05).
127. ASPTT 2: noté, accord CFE, report match vs AIR LIQUIDE.
128. ASPTT 1: noté, accord CFE, report match vs CEA 1 ST.
129. ASPTT 1 : noté, FM.
130. GSE : noté, score rectifié.
131. FCSMU : match vs Villeneuve en retard J09 se jouera le 20/02, accord CFE.
132. CEA 2 : noté (FM).
133. Ville de Grenoble : noté (terrains).

NOTE A TOUS LES CLUBS - Rappels
Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble :

21h45 : extinction des lumières vestiaires,
22h00 : extinction des lumières vestiaires + fermeture de l'installation + **sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.**
Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).
Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr **Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).
Correspondants équipe : la liste des correspondants de chaque équipe est disponible sur le site du district : *https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf*

NOTE A TOUS LES CLUBS

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc). En cas de match non disputé (cause intempéries par exemple), saisir impérativement **« match non joué »**. Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer des matches en retard, et dans ce cas proposer une date pour étude et validation de la CFE.
Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
AJ05. Air Liquide – GSE.
Lundi 11/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.
AJ05. CEA 1 ST – ASPTT 3 Sifac.
Lundi 11/03/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.
AJ05.Exempt : ASPTT 2 ST.
RA04. Air Liquide – .ASPTT 2 ST.
Lundi 18/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
RJ01. Air Liquide – CEA 2 Grenoble.
Lundi 25/02/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.
RJ02. GSE – Belledonne.
Lundi 25/02/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.
RJ09. ASPTT 3 Sifac – CD Varces.
Lundi 25/02/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.
RJ07. CEA 1 ST – ASPTT 1 La Poste.
Match du 25/02/2019 reporté à une date ultérieure.

J11. CEA 1 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 04/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.
J11. Air Liquide – CD Varces.
Lundi 04/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.
J11. ASPTT 1 La Poste – CEA 2 Grenoble.
Lundi 04/03/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.
J11. Belledonne – GSE.
Lundi 04/03/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.
J11. Exempt : ASPTT 2 ST.

Match avancé J12. CEA 2 Grenoble – ASPTT 2 ST.
Lundi 11/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J12. GSE – ASPTT 1 La Poste.
Lundi 18/03/2019, 20h00. . Raymond Espagnac, Grenoble.
J12. CD Varces – Belledonne.
Lundi 18/03/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.
RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.
Lundi 18/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.
J12. Air Liquide – ASPTT 3 Sifac.
Match du 18/03 reporté à une date ultérieure.

COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
Matches en retard à jouer
Vallée de la Gresse – USVO.
Mercredi 20/02/2019.
St-Martin d'Hères – Virieu.
Lundi 25/02/2019, 20h00. Stade Auguste Delaune, St Martin d'Hères.
Jarrie-Champ 2 – Fontaine les Iles.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
Matches en Retard, à jouer semaines du 18 au 28/02/2019
Matches de coupe (si matches non joués semaine du 28 au 31/01/2019) : Vallée de la Gresse (D2) - USVO (D1). St-Martin d'Hères (D1) - Virieu (D2).
Matches de championnat : **J01.** USVO - Métropolitains 1 (28/02). **J03.** Deux Rochers 1 - Métropolitains 1. **J05.** Deux Rochers 2 - Métropolitains 1 **J06.** USVO - Jarrie-Champ 1. **J06.** Villeneuve - Métropolitains 1. **J08.** USVO - Deux Rochers 1.

Matches à jouer semaine du 04/03/2019 au 07/03/2019

J11. St-Martin d'Uriage – Métropolitains 1
J11. Eybens – Deux Rochers 2.
J11. Deux Rochers 1 – St-Martin d'Hères.
J11. USVO Grenoble – Villeneuve.

Matches à jouer semaine du 18/03/2019 au 21/03/2019

J12. Deux Rochers 2 – USVO Grenoble.
J12. St-Martin d'Hères – Eybens.
J12. Villeneuve – Jarrie-Champ 1.
J12. Métropolitains 1 – Deux Rochers 1.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.
Matches en Retard, à jouer semaines du 18 au 28/02/2019
Matches de coupe (si matches non joués semaine du 28 au 31/01/2019) : Vallée de la Gresse (D2) - USVO (D1). St-Martin d'Hères (D1) - Virieu (D2). Jarrie-Champ 2 (D2) - Fontaine les Iles (D2).
Matches de championnat : **J01.** Vallée de la Gresse - Umicore Foot. **J01** Jarrie-Champ 2 - Virieu.(28/2) **J02.** Virieu CS - Vallée de la Gresse. **J02.** Umicore Foot - Jarrie-Champ 2. **J03.** St-Paul-de-Varces - Virieu. **J03.** Fasson - Umicore Foot. **J04.** Umicore Foot - St-Paul-de-Varces.

Matches à jouer semaine du 04/03/2019 au 07/03/2019

J11. St-Paul-de-Varces – Touvet-Terrasse 1.
J11. Fasson -- Fontaine les Iles.
J11. Vallée de la Gresse – Virieu.
J11. Jarrie-Champ 2 – Umicore Foot.
J11. Exempt : Touvet-Terrasse 2.

J12. Touvet-Terrasse 2 – Jarrie-Champ 2.
Lundi 18/03/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 18/03/2019 au 21/03/2019

J12. Fontaine les Iles -- Vallée de la Gresse.
J12. Virieu – St-Paul-de-Varces.
J12. Umicore Foot – Fasson.
J12. Exempt : Touvet-Terrasse 1.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 19 FEVRIER 2019

Présents (e) : LOUIS J. ; CARRETERO C.
Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Nuxerete Fs 38 : Match contre OND 2, transmis à la commission des règlements.
Pays Voironnais 3 : Match à Virieu, transmis à la commission des règlements.
RCA 2 : Lu et noté. Match contre le Pays Voironnais 2 à programmer.
OND : Lu et noté.
FO Rivois : Lu et noté.

INFOS :

La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).
Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.
Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.
Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux délégués, aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

La Commission Futsal en partenariat avec la Commission des Règlements va contacter certains clubs afin de les rencontrer pour évoquer certains points des règlements et notamment l'article 22.

D 1 : Match en retard :

4° journée : Vie et partage 2 / RCA 2 : Mercredi 20/02/19 à 21h00 (Gymnase Jean Vilar, Grenoble).

Report de la rencontre D1, J-09 : Arbre de Vie / Pays Voironnais 2 prévu le 25/01/2019. Accord de la Commission, trouver rapidement une reprogrammation de la rencontre et en informer la Commission Futsal.

Report de la rencontre D1, J-10 : Futsal des Géants / Picasso prévu le 28/01/2019. Accord de la Commission, trouver rapidement une reprogrammation de la rencontre et en informer la Commission Futsal.

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.
NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.

FINALES COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 et Féminines Seniors :

Le Dimanche 24/02/19 au gymnase de VAULX-MILIEU, 18 rue des écoles 38090 Vaulx-milieu

U15 : Début des rencontres à 9h30 et durée de 20' (présence au moins ½ heure avant le début de la rencontre).
9h30 : OND / Vallée du Guiers 2.
9h55 : Deux Rochers FC / Vallée du Guiers 3.
10h30 : 3° / 4° place.
10h55 : Finale.

U13 : Début de la rencontre à 11h30, durée 2 x 20' (présence au moins ½ heure avant le début de la rencontre).

Futsall des Géants / USVO

12h30 / 13h30 : Sport Adapté.

Féminines : Début de la rencontre à 13h30, durée 2 x 25' (présence au moins ½ heure avant le début de la rencontre).

FO Rivois / Vallée du Guiers 1.

U17 : Début de la rencontre à 15h00 durée 2 x 25' (présence au moins ½ heure avant le début de la rencontre).

JOGA / St André le Gaz.

Séniors : Début de la rencontre à 16h30, durée 2 x 25' (présence au moins ½ heure avant le début de la rencontre).

JOGA 2 ou Pays Voironnais 2 / Futsall des Géants.

FINALES COUPE REGIONALE FUTSAL U13, U15, U17 et Féminines Seniors :

Les finales se dérouleront dans le département de la Loire à Boën sur Lignon 42130.

Samedi 02/03/19 pour les catégories U13 et U17.
Dimanche 03/03/19 pour les catégories U15 et Féminines Séniors.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIOR :

Tirage des ½ finales effectué par le président de l'AS CEA, Mr Misuriello Maxime.

JOGA 2 / Pays Voironnais 2 : Le Samedi 16/02/19 à 15h00 (Gymnase Alphonse Daudet, Grenoble).

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

4° journée :

Vie et Partage 2 / RCA Futsal 2 : Le Samedi 02/03/19 à 18h00 (Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

10° Journée :

OND 2 / OND 1 : Le Mardi 19/02/19 à 19h30 (Salle des sports, St Georges d'Espéranche).

11° Journée :

OND 1 / Espoir Futsal 38 2 : Le Mardi 26/03/19 à 20h00 (Salle des sports, St Georges d'Espéranche).

12° Journée :

OND 2 / FO Rivois : Le Mardi 12/02/19 à 20h00 (Salle des Sports, St Georges d'Espéranche).
RC Virieu Futsal 2 / Pays Voironnais 3 : Le Vendredi 15/02/19 à 20h00 (Halle des Sports, Virieu).
Espoir Futsal 38 2 / Crolles FC 3 : Le Samedi 16/02/19 à 17h30 (Gymnase de St Alban de Roche).
Exempt / OND 1.
Exempt / Nuxerete Fs 38 2.

13° Journée :

FO Rivois / Espoir Futsal 38 2 : Le Lundi 04/03/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).
Pays Voironnais 3 / OND 2 : Le Dimanche 10/03/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).
Nuxerete Fs 38 2 / RC Virieu Futsal 2 : Le Samedi 09/03/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).
Crolles FC 3 / Exempt.
OND 1 / Exempt.

INFORMATIONS DIVERSES :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe), Pays Voironnais (1 équipe), Futsall des Géants (1 équipe).

Le DIF suite à la demande de certains clubs, souhaite créer un championnat Futsal Féminin seniors pour la saison 2018/2019. Pour la 1ère année de fonctionnement aucun frais d'inscription ne sera demandé.
Seule la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014).

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 19 FEVRIER 2019

Présent(e)s : M. BOULORD, Mme BLANC
Absents excusés : MM. PINEAU, ROBIN, GALLIN, HUGOT, REPELLIN, VITTONE, BONO.

CHALLENGE FESTIVAL U13

Règlement Championnat jeunes

Article 5 - Équipes Réserves
Par dérogation des Règlements Sportifs du District, l'article 22 ne s'applique pas pour les **championnats de la catégorie U13. (Comprendre que l'article 22 s'applique pour le challenge Festival –**
Pour le challenge FESTIVAL, 2 joueurs maximum ayant participé à plus de 5 rencontres de championnat en équipe(s) supérieure(s) peuvent prendre part à ces rencontres de challenge FESTIVAL.
D'autre part, aucun joueur ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure ne peut participer si celle-ci ne joue pas de rencontre le même jour.)

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : match reporté…. Qui peut participer ?

Lors d'un match reporté, tous les joueurs qualifiés à la date de la nouvelle rencontre peuvent participer.

Si ce match reporté concerne une équipe réserve, application stricte de l'art 22 des R.G. du District Isère football.
(pas plus de **3 joueurs** ayant participé à plus de 5 rencontres avec la ou les équipe(s) supérieure(s) et **aucun joueur** ayant disputé la dernière rencontre avec la ou les équipe(s) supérieure(s) si celle (s) ci ne joue(nt) pas.)

Si ce match est un match à rejouer (un match qui a eu un début et qui a été arrêté pour quelque motif que ce soit), seuls les joueurs qualifiés à la date du match initial peuvent participer.
Un joueur suspendu à la date de ce match donné à rejouer, ne peut pas prendre part à cette rencontre. Par contre il inclut la rencontre initiale dans le décompte de sa pénalité.
Joueur changeant de club : la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club. Les matchs pris en compte dans ce cas, sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce, même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

COURRIERS

US FLACHERES : (Voir ci-dessus) : **Si ce match est un match à rejouer** (un match qui a eu un début et qui a été arrêté pour quelque motif que ce soit), seuls les joueurs qualifiés à la date du match initial peuvent participer.

RUY- MONTCEAU : Vote éducateur doit impérativement s'engager à se présenter au CFF3 durant la saison 2019-2020.

STATUT de l'éducateur D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

AS MARTINEROIS : Art 21-2-1 –c – D1 des R.G. du District Isère football :
Obligations concernant l'éducateur:
~~Vous ne pouvez déclarer qu'un seul éducateur. Prière de nous préciser qui de M. LOIZZO Hervé ou de M. TAFERE Karim fait fonction d'éducateur pour l'équipe 1 de l'A.S. MARTINEROIS pour la deuxième partie de saison.~~
Changement d'éducateur : M. TAFERE Karim, licence N° 2547596335, titulaire du CFF3 délivré le 21/09/2018.

DECISIONS

N°61 :NUXERETE / O. NORD-DAUPHINE - FUTSAL – D2 – MATCH DU 9/02/2019 :
Dossier ouvert pour match non joué.
Considérant le courrier du club de NUXERETE.

Considérant le courrier du club d'O. NORD-DAUPHINE.
Considérant que le club de NUXERETE n'a pas donné son accord pour reporter la rencontre.
Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de O. NORD-DAUPHINE (moins un point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de NUXERETE (trois points, trois buts).
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 62 : VIRIEU / PAYS VOIRONNAIS FUTSAL – FUTSAL – D2 – MATCH DU 15/02/2019
Dossier ouvert pour match non joué.
Considérant l'article 23 – FORFAIT ;
Considérant que le club de PAYS VOIRONNAIS ne s'est pas présenté à l'heure et sur le terrain prévu.
Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de PAYS VOIRONNAIS, (moins un point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de VIRIEU (trois points, trois buts).
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE LIGUE AU 20 DECEMBRE 2018

En application de l'art 47 de R.G. de la LAuRAFoot (Relevé 02), les clubs ci-dessous se voient retirer 6 points au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

582776	FOOTBALL CLUB AGNIN
615032	LES METROPOLITAINS
863936	BRAGA SPORTING CLUB
533686	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel de la LAuRAFoot, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Aline BLANC

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 19 FEVRIER 2019

Présents : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / C. Maugiron / A. Remli
Excusé : B. Buosi

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

TIRAGE AU SORT DES COUPES DE L'ISERE

Ce tirage au sort aura lieu le jeudi 7 Mars à 18H30 au siège social du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 6 Place de la résistance à Grenoble (presqu'île).
Cela concernera les deux coupes séniors, les deux challenges, les coupes Isère U19, U17, U15 et les coupes féminines à 11 et à 8

Tous les clubs qualifiés sont invités à cette manifestation.

U10 U10/U11 U 11

U11 : Poule H Enlever Vallée Bleue 2

U10-U11 Poule Y Mettre Vallée Bleue à la place de Exempt

U10-U11 Poule T : les plateaux prévus à 4 Montagnes les 9 et 30 Mars auront lieu :
Le 09 Mars à Manival pour 4 Montagnes 2 ; à Mistral pour 4 Montagnes 1
Le 30 Mars à Manival pour 4 Montagnes 1 et 4 Montagnes 2

C.MAUGIRON 07 77 20 71 86

U13

D3 Poule F : Forfait général de LA MURETTE 3

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88

U15 A 11

Courrier : ST JOSEPH DE RIVIERE/ VINAY voir réponse ci-dessous.
La commission maintient le match à la date du 23 février 2019 car le 23 mars 2019 ST JOSEPH DE RIVIERE joue les 1/8 de finale de la coupe Pierre DUBOIS.

DOMARIN suite à la sanction de la commission de discipline de 3 matchs de suspension de terrain. Veuillez indiquer à la commission sportive pour le lundi 4 mars 2019 les terrains sur lesquels vous allez jouer les matchs suivants. Les terrains doivent se trouver à plus de 30 km.
DOMARIN / CHARVIEU du 9 mars 2019
DOMARIN / CROLLES du 16 mars 2019
DOMARIN / DEUX ROCHERS du 30 mars 2019

SASSENAGE suite à la sanction de la commission de discipline de 3 matchs de suspension de terrain. Veuillez indiquer à la commission sportive pour le lundi 11 mars 2019 les terrains sur lesquels vous allez jouer les matchs suivants. Les terrains doivent se trouver à plus de 30 km.
SASSENAGE /SEYSSINS 2 du 16 mars 2019
SASSENAGE / RACHAIS du 6 avril 2019
SASSENAGE /GIERES du 18 mai 2019

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06 24 79 26 38

U17

D3 Poule A : la rencontre de la journée n°1 JARRIE / ST PAUL VARCES est reprogrammée le 02/03/2019

Responsable B. BUOSI, tel : 06 74 25 85 94

SENIORS

D4 Poule C : Merci au club de Creys Morestel de nous communiquer le terrain que vous utiliserez lors de votre prochain match à domicile pour votre équipe 2 le 17 Mars face à Villefontaine 2 (stade à plus de 30 km de votre siège).

VETERANS

Les équipes n'ayant pas encore joué leur match de coupe sont priées de le faire en priorité. Pensez à envoyer les feuilles de matchs.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 1 mars 2019
au dimanche 3 mars 2019

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)
dimanche 3 mars 2019
Match seniors D6
AJAT VILLENEUVE 2/
SUSVILLE MATHEYSINE 2 à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)
dimanche 3 mars 2019
Match seniors D5
FC2A 2/FC BOURG D'OISANS à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)
vendredi 1 mars 2019
Match vétérans
FC2A/AC SEYSSINET à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)
dimanche 3 mars 2019
Match seniors D5
USVO/FC ST MARTIN D'HERES 3 à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE
samedi 2 mars 2019
Match Cp de l'Isère Féminines U18 à 8
GF38 3/OL NORD DAUPHINE à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)
vendredi 1 mars 2019
Match vétérans
GSE/FC PONT DE CLAIX à 20h00
samedi 2 mars 2019
Match U17 D2
FC2A/VA FORMAFOOT BIEVRE à 14h00
dimanche 3 mars 2019
Match seniors D3
ASIEG 2/FC SURE à 12h30
Match seniors D2
ASIEG/US CREYS MORESTEL à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE
samedi 2 mars 2019
Match Cp de l'Isère U17
USVO/MOS3R à 14h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 19 février 2019

Retour sur les Plateaux Futsal des Clubs Labellisés

Date : **Samedi 19 Janvier & Samedi 2 Février 2019**

Lieux :

Pour les secteurs Grenoble/Fontaine, Pontcharra, La Mûre :
U8/U9 à La Murette
U10/U11 à Bernin

Pour les secteurs Basse Isère, Bièvre Valloire et Voiron :
U8/U9 à Aoste
U10/U11 à Corbelin

Ces plateaux Futsal permettent aux clubs labellisés de se retrouver et de se faire rencontrer des clubs n'évoluant pas dans les mêmes secteurs géographiques.
L'état d'esprit ainsi que le niveau des rencontres ont contribué à cette belle journée, les enfants faisant preuve de bonnes intentions de jeu sur cette pratique Futsal qui leur est pourtant moins habituelle que la pratique en extérieur.

La Commission Technique du District rappelle aux clubs ayant participé à cette belle fête du Football d'Animation que ces actions rentrent pleinement dans le cadre des obligations des clubs Labellisés et remercie plus particulièrement les clubs de La Murette, Crolles Bernin, Vallée du Guiers et Corbelin pour leur investissement lors de l'accueil de ces plateaux.

DETECTION U14, joueurs nés en 2005

ACTIONS du PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL (PPF)

Date : **MERCREDI 27 FEVRIER** 2019 **de 14H à 16H30** (**RDV 13H40**).
Lieux : **sur 2 sites**. Horaires :

- RDV à **13H45** au stade municipal de **CHATTE,** Rue du 11 Novembre 1918, 38160 Chatte (clubs concernés : GRPT FOOT SUD DAUPHINE et GRENOBLE FOOT38) ;

- RDV à **14H45** au stade de la Bièvre à **LA CÔTE ST ANDRE**, Avenue Charles De Gaulle 38260 La Côte St André (clubs concernés : FC BOURGOIN J., FC ISLE D'ABEAU et FC CÔTE ST ANDRE).

Ce tour concerne les clubs engagés dans les championnats Ligue U15 n'étant pas concernés par le 1er Tour et les joueurs retenus au 1er Tour.

Rappel sur les modalités d'inscription :
Chaque club concerné convoque x14 joueurs U14 (1ère année U15) avec au moins 1 gardien de but.

Remplir les feuilles de matchs pour les 3 matchs (2 feuilles de matchs à remplir par équipe - n'oubliez pas les numéros de licence - numéros devant correspondre avec les numéros de maillots!!)

Si l'effectif est insuffisant pour constituer 1 équipe, il est possible de compléter par des joueuses U14F/U15F ou/et des joueurs U13 nés en 2006 ou/et des joueurs U15 nés en 2004.

Prévoir un éducateur responsable par équipe au moins, 1 jeu de maillot du club et des ballons pour les tests.

RESPONSABLES	LIEUX	EQUIPES	CONTENUS
THIBAUT GAUTHERON 07.86.83.63.33 gautheron.thibaut@hotmail.fr	STADE DE LA BIEVRE : AVENUE CHARLES DE GAULLE - 38260 **LA COTE ST ANDRE**	**FC CÔTE ST ANDRE** **FC BOURGOIN JALLIEU FC ISLE D'ABEAU** 1 EQUIPE NORD ISERE (joueurs retenus 1er Tour)	**X3 MATCHS** à 11c11 Durée = 20 à 30min. **TESTS** : CONDUITE DE BALLE et/ou JEU REDUIT à 5c5 avec ou sans Gardien Durée = 2x8 min.
SEBASTIEN NAVAS 06.28.70.86.75 sebnavas@gmail.com	STADE LE CLOS : AVENUE DU VERCORS - 38160 **CHATTE**	**GRPT FOOT SUD DAUPHINE GRENOBLE FOOT38** 2 EQUIPES SUD ISERE (joueurs retenus 1er Tour)	

Programmation des prochains Tours :

3ème Tour - MERCREDI 3 AVRIL de 14H à 17H au STADE COLETTE BESSON : 274 Route des Béthanies, 38430 MOIRANS ; avec les joueurs retenus suite aux 2 premiers tours de Détection U14.
STAGE REGIONAL U14 Académie de Grenoble du 22 au 24 avril 2019 à VOIRON.

4ème Tour – MERCREDI 5 JUIN à COUBLEVIE (à confirmer).

Liste des joueurs retenus pour la prochaine détection SUD ISERE :

MERCREDI 27 FEVRIER 2019, **Rdv 13H45** au **stade Le Clos à CHATTE**.

NOM	PRENOM	CLUB
FOUQUET	Jonathan	FC 2 ROCHERS
LATORRE	Mathis	FC 2 ROCHERS
CHATER	Marwane	FC2A
MIHAJLOVIC	Amaury	FC2A
KHANNOUSSI	Ilyes	FC2A
MULOPO	Christopher	FC2A
PENET	Etienne	FC2A
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
HANNOUNE	Yanis	ES MANIVAL
BRANCHARD	Tom	ES MANIVAL
BLANC	Louison	ES MANIVAL
CASALINO	Fabio	ES MANIVAL
ROY	Clément	ES MANIVAL
NOE	Maxime	ES MANIVAL
BOESSO	Tim	FC CROLLES
SCARINGELLA	Tommy	FC CROLLES
GUT FREUNOL	Noa	FC CROLLES
BOUMECHACHE	Ethan	FC CROLLES
SDRITTLY	Antoine	FC CROLLES
CAÏATI	Corentin	FC CROLLES
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
COEHLO	Ronan	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
PERGER	Benjamin	OC Eybens
GONZALEZ	Pablo	OC Eybens
MAURICE	Theo	OC Eybens
LOUISERRE	Mael	OC Eybens
ECHANIL	Tim	FC Seyssins
MANNONE	Tom	FC Seyssins
FERDI	Willem	FC Echirolles
M'RAD	Mounir	FC Echirolles
BERTHON MOINE	Mathis	FC Echirolles
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
TAOUFIK	Nowi	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles

Liste des joueurs retenus pour la prochaine détection NORD ISERE :

MERCREDI 27 FEVRIER 2019, **Rdv 14H40** au **stade de La Bièvre**
à LA CÔTE ST ANDRE.

NOM	PRENOM	CLUB
BOISSONNET	PIERROT	US LA MURETTE
GHADJATI	MATYS	US LA MURETTE

BUGNON	NATHAN	US LA MURETTE
HAMANI	ILYES	US LA MURETTE
GLENAT	EVAN	US LA MURETTE
HABBAL VIAL	YANIS	US LA MURETTE
CHAREF	AISSA	US LA MURETTE
BLILI	YACINE	US LA MURETTE
BESSON	Loan	ALSM
BEN SALEM	Iheb	ALSM
CARVALHO	Lenny	ALSM
GARNIER	Arnaud	ALSM
BEN ACI	Ilyes	MOS3R
BEN AMOR	Belgacem	MOS3R
JARS	Mathys	MOS3R
TAYEB	Sofiane	MOS3R
SANCHEZ	Nolan	MOS3R
CICERON	Pierre	MOS3R
FRACCALVIERI	Johann	MOS3R
JOVANOVIC	Luca	FCCC
FAQUITI	Bilel	FCCC
PEDROSO	Enriqué	FCCC
AFONSO	Hugo	FCCC
MAILLET	Romain	FCCC
BELGACEM	Kiyan	FCCC

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS MARS 2019

MODULE U9
7 ET 8 MARS 2019 A DOMARIN

Liste des stagiaires inscrits :

Nom - Prénom	**Club qui inscrit le candidat**
BACHIR Achour	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BADIN Gregory	ISLE D'ABEAU F.C.
BARTH Léa	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BERTRAND Lukas	F.C. VAREZE
BOCALETTI Dylan	F.C. BOURGOIN JALLIEU
COURTIAL Alexandre	A. S. DE DOMARIN
DAMBON Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
DANNA Yannick I	SLE D'ABEAU F.C. **LISTE ATTENTE**
DE HARO Mathis	U.S. REVENTINOISE **LISTE ATTENTE**
DELPLANQUE Romain	U.S. BEAUREPAIROISE
DERHE Thomas	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DESVIGNES Frederic	U.S. REVENTINOISE
DUBOYS Clement	U.S. REVENTINOISE **LISTE ATTENTE**
EKER Husseyin	U.S. BEAUREPAIROISE
GHAFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
GINDRE Cyril	A. S. DE DOMARIN
GREPAT Julien	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT **EXCUSE**
HILAL Omar	ISLE D'ABEAU F.C.
JARRAUD Nicolas	U.S. REVENTINOISE
JUBAN Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KIZOGLU Adam	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN **EXCUSE**
LE DIODIC Julien	A. S. DE DOMARIN
LOVERA Florent	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT **EXCUSE**
MOREL Lenny	U.S. BEAUREPAIROISE
NAJIH Tarik	A. S. DE DOMARIN
REYNAUD Christophe	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
SARTIER Pierre	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
SOTO Cedric	U.S. REVENTINOISE
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
YACOUB Jalelle	ISLE D'ABEAU F.C.

FORMATION CFF2
DES 11-12 ET 18-19 MARS 2019 AU FC2A

Liste des stagiaires inscrits :

Nom	Club d'inscription
ARAUJO DA SILVA Manuel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
ARMANET Cyril	GRENOBLE FOOT 38
BEHLOUL Salim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BELGHERZE Sofien	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BERTHET Stéphane	U.S. CORBELIN
BLILI Bilel	U.S. LA MURETTE
BODECHER Stéphane	U.S. CORBELIN
BOTTON Joseph	ENT.S. DU RACHAIS
CHOLLIER Simon	C.S. DE FARAMANS
DA ROIT Sylvain	FC LA SURE **REMPLACE TOMAS CAMBERO Joseph**
DOUHANE Amine	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
DUCAROUGE Samuel	AUESC BAJATIERE
ELEZAAR Kemi	C.S. VOREPPE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
GUEDADA Eddy	F.C. CANTON DE VINAY
GUERRAICHE Ghouleme	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
LHEUREUX Jonathan	AUESC BAJATIERE
MENASRI Faycal	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MICHELETTI Theo	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
MILLON Dylan	U.S. REVENTINOISE
MOHAMMADI Adam	F.C. LA SURE
MOREL Sylvain	C.S. FOUR
PERRET Guillaume	ASIEG
RUIZ RemyF.C. ALLOBROGES	ASAFIA
TOMAS CAMBERO Joseph	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB **EXCUSE**
VANDAELE Laurent	F.C. VAREZE
VENDRA Philippe	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VICARIO Fabien	C.S. DE FARAMANS
ZARZOUR Noureddine	F.C. SEYSSINS

MODULE U11
14 -15 MARS 2019 A DOMARIN

Liste des stagiaires inscrits :

NOM Prénom	Club qui inscrit le candidat
BACHIR Achour	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BADIN Gregory	ISLE D'ABEAU F.C.
BARTH Lea	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BELLO Coline	PAYS D'ALLEVARD F.C.
BERTRAND Lukas	F.C. VAREZE
BILLARD Melvin	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
BOCCALETTI Dylan	F.C. BOURGOIN JALLIEU
COURTIAL Alexandre	A. S. DE DOMARIN
DAMBON Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL
DELPLANQUE Romain	U.S. BEAUREPAIROISE
DERHE Thomas	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DESVIGNES Frederic	U.S. REVENTINOISE
EKER Husseyin	U.S. BEAUREPAIROISE
GINDRE Cyril	A. S. DE DOMARIN
HILAL Omar	ISLE D'ABEAU F.C.
JARRAUD Nicolas	U.S. REVENTINOISE
KIZOGLU Adam	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN **EXCUSE**
LE DIODIC Julien	A. S. DE DOMARIN
MAURY Sebastien	A. S. DE DOMARIN
MILLION Alexis	O. NORD DAUPHINE

MOREL Lenny	U.S. BEAUREPAIROISE
NAJIH Tarik	A. S. DE DOMARIN
REYNAUD Christophe	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
SARTIER Pierre	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
SOTO Cedric	U.S. REVENTINOISE
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
YACOUB Jalelle	ISLE D'ABEAU F.C.
ZASADZINSKI Julien	PAYS D'ALLEVARD F.C.
LISTE ATTENTE	
DE HARO Mathis	U.S. REVENTINOISE
DUBOYS Clément	U.S. REVENTINOISE
BREVART Mael	O. VILLEFONTAINE
PEREZ Vincent	O. VILLEFONTAINE
RIBEIRO Lionel	O. VILLEFONTAINE

MODULE U7
16 MARS 2019 A ST PAUL DE VARCES
SALLE CULTURE SITUEE SUR LA PLACE DE LA MAIRIE
REPORT DU 17 NOVEMBRE 2018

Nom	**Club**	
BEN ABDESSATAR Abdjlil	U.S. ST PAUL DE VARCES	
BERNARD Ingrid	F.C. CROLLES BERNIN	
BIANCHI Daniel	F.C. CROLLES BERNIN	
DE ALMEIDA Antonio	MOIRANS FOOTBALL-CLUB	
DEFILS Remy	A.S .SEREZIN DE LA TOUR	
DUMAS Fabienne	CLAIX F.	
FOTIADES Nicolas	U.S. ST PAUL DE VARCES	
GABIN Emma	F.C. CROLLES BERNIN	
GREPAT Julien	AS VEZERONCE HUERT	**ANNULE**
HEYER Ann Sophie	AS VEZERONCE HUERT	**ANNULE**
KHEDIRI Mehdi	F.C. CROLLES BERNIN	
LOVERA Florent	AS VEZERONCE HUERT	**ANNULE**
ROHEE Alexandre	U.S. ST PAUL DE VARCES	
ROZAS Pedro Jose	U.S. ST PAUL DE VARCES	
SOUZA ALVARINO Maximiliano	MOIRANS FOOTBALL-CLUB	
SUGNY Oceane	CLAIX F.	
YOUNSI Dalila	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX	
VIEIRA Humberto	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX	
LISTE ATTENTE		
DAWLATZAI Abdul Ghafar	MOIRANS FOOTBALL-CLUB	

CERTIFICATION CFF3
Le 28 MARS 2019 A ST GEORGES D'ESPERANCHE

Liste des stagiaires convoqués

Nom prénom	**Club d'inscription à la Formation**
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
ADAM Jean Marc	U.S. DOLOMOISE
AJAANOUN Said	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
ALBERT Alexandre	F.C. BALMES NORD ISERE
BALLESTA Matthias	F.C. VAREZE
BARREL Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BELBACHIR Tarik	VER SAU
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BISERTA Romain	MOIRANS
BOUACHIBA Hassan	U.S. SASSENAGEOISE F.
BRAZANE Sofiane	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
CHABOCHE Gregory	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ

COCUZZA Davy	O.C. D'EYBENS
CORNU Royald	A.S. TULLINS FURES
CORTELL Christophe	O.NORD DAUPHINE
CUSANNO Enzo	GRENOBLE FOOT 38
DESPLANCHES Anthony	SEYSSINS
FAR Hichem	AS GRESIVAUDAN
KEITA Ibrahima	CANDIDAT
LAJLAR Jeremy	F. C. VERSOUD
LEVYN David	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
MAGONI Frederic	VALLEE DU GUIERS F.C.
MAILLET Angelique	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
MIRABEL Laurent	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISET
RIGUET Djamel Eddine	ISLE D'ABEAU F.C.
VANDERBEKE Matthieu	O. NORD DAUPHINE
VANEL Mario	ISLE D'ABEAU F.C.
VIARD Bruno	F.C. SUD ISERE
VITTER Charlene	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
VITTER Jerome	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
ZANCA Olivier	O. NORD DAUPHINE

LISTE ATTENTE

BELBACHIR Tarik	VER SAU
DE HARO Antoine	VEZERONCE
RAIMO Jean Luc	TOUR ST CLAIR

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources fiancières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.